

Actions en justice

Les conducteurs se rebiffent

Sécuritaires, réglementaires ou financiers, les motifs de mécontentement sont nombreux pour les automobilistes, qui n'hésitent plus à saisir la justice.

L'union fait la force ! Epaulés par des associations et/ou des avocats, de plus en plus d'automobilistes tentent de faire valoir leurs droits devant les tribunaux.

Ralentisseurs illégaux : la justice est saisie

Un juge d'instruction vient d'être nommé pour enquêter sur les coussins berlinois, ces ralentisseurs en caoutchouc (photo) cause d'accidents et de nuisances⁽¹⁾. Pourtant interdits, ils sont utilisés un peu partout. Notamment dans le Var, où l'association Pour une mobilité sereine et durable⁽²⁾, soutenue par M^e Rémy Josseume, a porté plainte en septembre 2020, mettant en cause 152 communes. Le procureur de Toulon a estimé le dossier assez solide pour ouvrir une information judiciaire. Des victimes ont été entendues, les élus locaux devraient être interrogés prochainement. Il faudra au moins un an pour savoir si la plainte sera suivie d'effet, mais Thierry Modolo, président de l'association, espère que la seule ouverture de l'enquête poussera les villes à retirer fissa les coussins berlinois.

Permis annulés pendant le confinement : la colère monte



de points à cause des termes administratifs), a privé certains conducteurs de leur permis. À la clé, des annulations très maladroites, dont M^e Sébastien Durfort de la Fiches Pour l'Accès, il lance un nouveau service pour 2021, il s'engage à obtenir un relevé d'informations intégrales de votre permis et à l'accompagner de ses conseils⁽³⁾. Potentiellement utile, sachant que ce document n'est pas évident à récupérer par soi-même.

Plainte contre VW : l'usager d'une indemnisation

Il y a un mois, l'association CUCV⁽⁴⁾ lançait une action de groupe contre le constructeur accusé d'avoir équipé les moteurs diesel de plus 11 millions de véhicules, dont près de 850 000 en France. Objectif : décrocher, à l'instar des plaignants allemands, américains et australiens, une indemnité pour les propriétaires français. Ce sera long, le procès devant débiter fin 2021, mais

Assurés "enfumés" : réclamez un geste à votre assureur

L'UFC-Que choisir dénonce "l'enfumage" des assureurs, qui auraient dénombré près de 2,7 millions d'usagers en 2020. L'association exige la restitution de trois-pour-cent aux assurés et invite ces derniers à envoyer un courrier à leur assureur pour faire valoir ce droit. À suivre.

L'OMP qui usurpait ses droits : coup de théâtre !

En octobre 2011, 57 automobilistes, tous chauffeurs de taxi, attaquaient l'Office du ministre public de Bréguin pour avoir rejeté abusivement leurs réclamations pour des PV liés à la circulation. Les magistrats ont délégués l'affaire par le Tribunal correctionnel pour saisir la justice et l'issue de la plupart des plaignants. Malheureusement, M^e Frank Sarre nous a confié qu'en attendant que les clients contactent leurs administrations "décentralisées" par l'OMP visé... Qui le a, bien sur-

Après / confinc le cour type pi reclam geste à assure télché 600 ou sur le s de l'UF choisir